

PROJETS DE CONVENTION COLLECTIVE : DES PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Les projets de convention collective comportent bon nombre d'éléments importants pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses de l'unité des FFPS et de l'unité urbaine. Qui peut prédire quelle sera la situation économique en 2022? Postes Canada sera-t-elle encore rentable ou perdra-t-elle des millions de dollars? Personne ne le sait. Toutefois, les ententes de principe conclues avec l'employeur assurent aux membres des augmentations de salaire, une meilleure sécurité d'emploi, des services postaux publics diversifiés et, en période d'incertitude, la stabilité et le progrès.

Davantage de droits – pas de reculs

La ratification des projets de convention collective empêchera Postes Canada de se fier à l'adoption d'une loi inconstitutionnelle qui nous laisse peu d'options. Il n'y a aucun recul dans ces projets de convention collective, que des améliorations. Amélioration entre autres de la rémunération et de la sécurité d'emploi et création d'un plus grand nombre de postes à temps plein et de postes réguliers.

Protection du régime de retraite

Les projets de convention collective protègent pleinement notre régime de retraite pendant deux années de plus. L'économie va se rétablir et prendre de l'essor, et le déficit de solvabilité du régime de retraite va disparaître ou, du moins, diminuer considérablement à mesure que les taux d'intérêt augmentent. Les membres qui envisagent de prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années obtiendront deux années de plus d'augmentations salariales et de cotisations ininterrompues au régime.

FFPS – Aucune perte, que des gains

La prolongation des conventions collectives nous donne l'occasion de tirer parti des gains importants réalisés dans le cadre du processus d'équité salariale et de l'arbitrage mené par Mme MacPherson. Pour la première fois, Postes Canada s'engage à « *faire passer les factrices et facteurs ruraux et suburbains à un système de rémunération horaire, sous réserve de l'élaboration d'une démarche actualisée de la mesure de la charge de travail et de la teneur du travail des factrices et facteurs ruraux et suburbains* ». À défaut d'un accord sur la charge de travail et des ajustements requis aux autres dispositions de la convention collective, l'entente de principe prévoit que cette question fera partie de la prochaine ronde de négociations. De plus, à compter de la date de signature des conventions collectives, il n'y aura pas de recouvrement rétroactif des présumés paiements en trop liés au total annualisé des envois à remettre en mains propres qui ont été livrés.

Des hausses salariales garanties

Les augmentations salariales annuelles de 2 % correspondent aux meilleures hausses salariales négociées à l'heure actuelle et sont légèrement supérieures à la moyenne. Pour la plupart des employées et employés à plein temps, le versement en 2022 d'un montant forfaitaire de 500 \$ (n'ouvrant pas droit à pension) représentera un ajout de 0,8 % au salaire normal. Les travailleurs et travailleuses à temps partiel ou temporaires, les ERP et les ERSA recevront pour leur part un montant forfaitaire de 250 \$ (n'ouvrant pas droit à pension). Le calcul du pourcentage d'augmentation représenté par ce montant dépendra de leurs gains annuels. Ces montants forfaitaires seront versés à tous les employées et employés, qu'ils soient actifs ou non, et peu importe leurs gains antérieurs.

.../2



L'indemnité de vie chère (IVC) est également mise à jour et protégera le pouvoir d'achat des effectifs réguliers si l'inflation devait atteindre 5,33 % au cours des deux années de la prolongation des conventions collectives.

Meilleure sécurité d'emploi et protection des emplois

Dès la signature de la convention collective de l'unité urbaine, l'article 53 s'appliquera à de nombreux travailleurs et travailleuses qui ne sont pas actuellement visés par les dispositions sur la sécurité d'emploi. De plus, l'engagement de Postes Canada à fournir un plus grand nombre de services financiers aidera à protéger les emplois des membres qui travaillent dans les points de vente. Selon la convention collective de l'unité urbaine en vigueur, Postes Canada est tenue de maintenir un minimum de 493 points de vente où travaillent des membres du STTP. Cependant, Postes Canada a tenté à plusieurs reprises, dans le cadre de négociations antérieures, d'éliminer cette garantie.

Pour le STTP, la meilleure forme de sécurité d'emploi consiste à accomplir du travail important pour Postes Canada et d'offrir des services dont la population a besoin. De plus, la prestation de services financiers apportera des revenus supplémentaires, ce qui sera avantageux pour les membres du STTP lors des prochaines rondes de négociations. De même, la formation de travailleurs et travailleuses dans l'entretien et la réparation de véhicules électriques permettra de préserver les emplois lorsque Postes Canada passera à un parc de véhicules électriques.

Recommandation unanime du Conseil exécutif national

Le Conseil exécutif national a participé activement aux discussions avec Postes Canada et à l'élaboration des ententes de principe. Il en a examiné attentivement tous les aspects. Il a aussi évalué le pour et le contre de l'acceptation des projets de convention collective et de la poursuite des négociations. Il a conclu à l'unanimité en faveur d'une recommandation de ratification des projets de convention collective. Toutefois, si les membres rejettent les ententes de principe, nous irons de l'avant avec le processus traditionnel de négociations comme prévu.

D'autres renseignements à venir

Des renseignements supplémentaires sur les projets de convention collective vous seront communiqués dans les semaines à venir. Vous pouvez recevoir nos bulletins directement dans votre boîte de courriels en vous inscrivant au bulletin électronique du STTP. Rendez-vous à <https://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp>.

Votre vote est important

Pour que vous puissiez vous prononcer par vote sur cette recommandation déterminante, nous devons être en mesure de vous joindre, d'où l'importance que votre dossier soit à jour et comprenne une adresse courriel valide.

Pour mettre à jour vos coordonnées, utilisez le lien suivant : <https://www.sttp.ca/fr/modifier-mes-infos>; ou communiquez-les-nous par courriel à : membership@cupw-sttp.org.

Si vous préférez utiliser le code QR, prenez simplement une photo avec votre téléphone et vous serez automatiquement redirigé vers notre site Web.



**DITES OUI À LA PROTECTION DE VOTRE AVENIR
ET À L'EXPANSION DES SERVICES**

Solidarité,

Jan Simpson
Présidente nationale du STTP

